

20 octobre 2020

Mémoire présenté au BAPE portant sur le "Projet de construction d'un complexe de liquéfaction de gaz naturel à Saguenay "

Par Jean Falaise de Durham-Sud

Bonjour,

je suis natif de Chicoutimi-Arvida, devenu Jonquières, je suis parent et grand-parent d'enfants et petits enfants. Je me préoccupe de leur avenir et celui dans lequel ils vont évoluer, ce qui m'inquiète beaucoup.

Ils vont devoir faire face aux conséquences du réchauffement climatique dont les signaux sont déjà alarmants.

Ce sont les décisions du passé, du présents et de l'avenir de nous, de nos gouvernements et d'institutions comme la vôtre qui vont déterminés dans quel monde ils vont vivre, et peut être survivre.

C'est pourquoi je dépose mon point de vue

Le projet de construction de liquéfaction de gaz naturel à Saguenay doit absolument être arrêté pour les raisons suivantes :

- augmentation notable des gaz à effet de serre (GES)
- augmentation très forte du trafic maritime
- sécurité de la région
- biodiversité menacée
- nécessité économique non prouvée,
- menaces et nuisance évidente à l'industrie touristique,

-augmentation notable des gaz à effet de serre (GES)

Le gaz naturel, dans tout son cycle est l'un des gaz les plus polluant, pire que la mazout. Ce n'est pas en répétant des faussetés sur le gaz naturel (énergies renouvelable, propre, bleu) que cela devient une vérité. Le projet GNL remplacerait des énergies fossiles telles que le mazout moins polluant et de ce fait freiner la transition énergétique vers des énergies renouvelables ou carboneutres. 1

-augmentation très forte du trafic maritime

Le projet impliquerait 320 passages/an pour des navires de 300 par 50 mètres de largeur. 2

-sécurité de la région

vu la dimension des navires, que des bris peuvent arriver, que la navigation dans le Saguenay peut être hasardeuse, la possibilité d'un incident ne peut être ignorée

"Selon les modélisations du rapport d'étude 2008 de Sandia, la dispersion du gaz provenant d'une fuite de taille moyenne sur un navire méthanier peut s'étendre dans un rayon de 4,6 km autour de la source." 3

"Le gaz se dilue dans l'air et, lorsque les proportions sont adéquates (la fenêtre d'inflammabilité du gaz naturel est entre 5 et 15%), une simple étincelle suffit pour engendrer un incendie monstrueux.

Dans l'éventualité d'une fuite à partir d'un navire-citerne suivi d'un embrasement, le rapport Sandia a identifié un gradient des dangers en trois zones concentriques. Dans la zone à 500 mètres autour de la source, c'est la mort par suffocation ou hypothermie. Dans la zone numéro deux, l'embrasement du nuage de gaz cause une explosion qui peut tout enflammer dans un rayon de 1,6 km autour de la source. Trente secondes dans cette zone suffisent pour infliger des brûlures au

2e degré à une peau humaine exposée. L'explosion déclenche des incendies de forêts, de broussailles et de bâtiments. Dans la troisième zone, les effets de la catastrophe pourraient être ressentis jusqu'à 3.5 km, quoique jugés négligeables. De plus, le brasier peut engager un effet domino entraînant une cascade d'explosion dans les réservoirs voisins. La chaleur irradiée par la combustion de la fuite de gaz réchauffe le GNL confiné à l'intérieur des cuves à proximité. La pression augmente au fur et à mesure que le GNL se dilate jusqu'à l'éclatement de la cuve et l'explosion de son contenu. Un tel événement en cascade augmenterait la portée du désastre sur une distance de 20% à 30% supérieure. Le rapport identifie certains facteurs de risque majeurs qui auront pour effet d'amplifier les dangers inhérents aux installations de GNL. Parmi ceux-ci: le relief.

GNL et fjord ne font pas bon ménage.

En 1997, la SIGTTO (The Society of International Gas Tanker and Terminal Operators) publie un document intitulé « Sélection et conception du site pour les ports et les jetées portuaires de GNL ».7 Le document contient les lignes directrices suivantes (traduit de l'anglais):

- Un terminal de GNL doit être situé à un endroit où les vapeurs d'une fuite ou d'un déversement ne peuvent pas affecter des civils.
 - Les quais d'amarrage des navires-citernes pour GNL doivent être éloignés de la voie navigable pour éviter toute collision, car tous les autres navires doivent être considérés comme une source d'inflammation.
 - Un terminal de GNL doit être situé à un endroit où il n'entre pas en conflit avec d'autres usages, actuels ou futurs, de la voie navigable.
 - **Les voies navigables longues et étroites à l'intérieur des terres doivent être évitées dues aux risques maritimes plus élevés.**
 - L'emplacement d'un terminal de GNL doit éviter les voies navigables présentant des dangers.
- Ne semble-t-il pas que le projet Énergie Saguenay contrevient à chacune de ces lignes directrices?" 4

-Biodiversité menacée

Ne prenons que l'exemple des cétacés (baleines) dont les bélugas, figure emblématique de la région qui est devenue une espèce menacée. Les rapports des experts certifient que l'augmentation intense du trafic maritime menacerait la survie de l'espèce :

"Dans [un avis d'expert du MFFP](#) produit dans le contexte de l'étude d'impact de GNL Québec, on rappelait d'ailleurs que « le bruit et le dérangement » causés par « la navigation marchande » constituent « une activité susceptible de générer des niveaux de bruits préoccupants pour le maintien de la qualité » de l'habitat du béluga, et notamment des femelles et des jeunes qui fréquentent assidûment le Saguenay.

Un autre avis d'experts produit par des chercheurs de Pêches et Océans Canada concluait l'an dernier que la construction prévue de deux ports majeurs sur le Saguenay, dont le projet Énergie Saguenay, va à l'encontre des objectifs du plan de rétablissement du béluga du Saint-Laurent. Puisque ces animaux font « un usage intensif des sons » pour accomplir leurs fonctions vitales d'alimentation, de communication et d'évitement des « dangers », l'augmentation du bruit dans leur habitat peut avoir des impacts négatifs significatifs, selon leurs constats. En fait, l'importance de l'environnement acoustique est telle que le bruit chronique est considéré comme une « dégradation de l'habitat ». Dans ce contexte, « on ne peut exclure des risques élevés compte tenu de l'état actuel de la population en déclin pour laquelle le bruit a été identifié comme un des facteurs de risques », insistent les chercheurs de Pêches et Océans."2

-Nécessité économique non prouvée :

dans une lettre adressée au public via La Presse, 40 économistes remettent en cause la pertinence du projet GNL au niveau économique et de plus soulève "l'astuce" de GNL Saguenay qui financerait les cadeaux aux communautés locales par la réductions du coût de l'électricité donnée par Hydro Québec, dont la diminution des redevances au gouvernement québécois :

"Les retombées locales doivent donc être relativisées, d'autant plus que les excédents réalisés lors de l'exploitation du complexe gazier ne seront pas redistribués localement, mais seront plutôt rapatriés dans des sociétés d'investissement établies aux États-Unis. Une situation quelque peu particulière compte tenu que le projet sera admissible au rabais d'électricité d'Hydro-Québec, représentant une subvention indirecte d'au moins 43 millions de dollars sur six ans. C'est 7 millions de plus que les 36 millions que Gazoduc entend offrir, sur la durée de vie du projet, aux communautés du Québec et de l'Ontario touchées par le passage du pipeline." 5

-Menace et nuisance évidente à l'industrie touristique

Le trafic maritime commercial n'attire pas les touristes. C'est plutôt la beauté grandiose du fjord et toute la biodiversité dont les très populaires visites aux baleines y compris les bélugas menacés par la projet GNL.

Ce projet se fera en sacrifiant une industrie touristique de plus en plus florissante.

En conclusion, ce projet n'a aucun sens, est dangereux, peut amener des coûts énormes environnementaux, fera reculer toute une région au niveau économique en la plaçant sous la tutelle d'une énergie dont il faut se débarrasser, et d'une compagnie multinationale dont les intérêts ne sont pas ceux de la région.

Fin du document

1 Howarth, R. A bridge to nowhere: methane emissions and the greenhouse gas footprint of natural gas. *Energy Science and Engineering* 2014

2 <https://www.ledevoir.com/societe/environnement/586368/quebec-rejette-l-idee-d-un-moratoire-sur-la-hausse-du-traffic-maritime-sur-le-saguenay>

3 http://www.lngfacts.org/resources/SANDIA_2008_Report_-_Large_LNG_Vessel_Sa.pdf

4 <https://www.borealisation.org/danger-presence-de-gaz-naturel-liquefie/>

5 https://plus.lapresse.ca/screens/307d7866-a975-4770-a4e0-1053813bf512__7C__0.html